**SEANCE DU 6 FEVRIER 2020**

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaires présents  | Excusés  |
| ALZURI Emmanuel | JUHEL Laurent | BISAUTA Martine |
| BAUDRY Paul | KEHRIG COTTENÇON Chantal | BONNAMY Eric |
| CHARRON Martine | LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à partir du rapport n°5) | CACHENAUT Bernard |
| DAGORRET François | LESPADE Jean-Marc | CARASCO Olivier |
| DARRIBEROUGE Louis | OLIVE Claude | CARPENTIER Vincent |
| ETCHEGARAY Jean-Pierre  | PONS Yves (jusqu'au rapport n°7) | FOURNIER Jean-Louis |
| ETCHEGARAY Jean-René (jusqu'au rapport n°12) | SALDUCCI Jean-Paul | HIRIART-URRUTY Argitxu |
| GONZALES Christian | THEBAUD Marie-Ange | IRIGOYEN Jean-François |
| HAYE Ghislaine | VEUNAC Jacques | NEYS Philippe |
| HOURCADE Robert |  | NOUSBAUM Pierre-Marie |
|   |   | SOROSTE Michel |
|   |   | VEUNAC Michel |
| Suppléants présents mandatés par des titulaires |
| Titulaires excusés | Suppléants désignés |  |
| HACALA Germaine | BURRE-CASSOU Marie-Pierre (à partir du rapport n°5) |  |
| LASSERRE-DAVID Florence | GOURGUES Jean-Paul |  |
| Procurations de titulaires excusés à des titulaires |
| Titulaires excusés | Titulaires désignés |  |
| ETCHEGARAY Jean-René (à partir du rapport n°13) | LAFLAQUIERE Jean-Pierre |  |
| FONTAINE Arnaud | OLIVE Claude |  |
| IBARLUCIA Michel | ETCHEGARAY Jean-René |  |
| MENDIBURU Paul | DAGORRET François |  |

Secrétaire de séance : Emmanuel ALZURI

**OJ N°13 – ADOPTION DU REFERENTIEL TECHNIQUE D’AMENAGEMENT DES POINTS D’ARRET DE TRANSPORT EN COMMUN DU SMPBA**

**Contexte :**

La Communauté d’agglomération Pays Basque (CAPB° a, lors de sa création, transféré sa compétence mobilité au SMPBA. L’effet d’opportunité induit a permis d’étoffer et de mieux coordonner les offres de mobilités sur l’ensemble du ressort territorial des mobilités du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA).

Dans la logique impulsée par l’évolution de l’offre de service du réseau Txik Txak, il convient, sur un plan plus opérationnel, de donner une lisibilité et une homogénéisation de l’ensemble des aménagements liés de près ou de loin à la mobilité, et ce qu’ils soient portés par le SMPBA, la CAPB ou encore les communes.

Le SMPBA et la CAPB ont à cet effet collaboré à l’établissement d’un référentiel technique d’aménagement des points d’arrêts de transports en commun, document porté et conçu par la Mission Accessibilité de la CAPB et le Service Infrastructures du SMPBA. L’élaboration de ce document a aussi fait l’objet d’une collaboration avec les services techniques des villes de plus de 5 000 habitants sur le ressort territorial du SMPBA. (Anglet – Biarritz – Bayonne – Bidart – Boucau – Cambo-les-Bains – Ciboure – Hasparren – Hendaye – Mouguerre – Saint-Jean-de-Luz – Saint-Pée-sur-Nivelle – Urrugne – Ustaritz).

**Les objectifs principaux de ce document sont les suivants :**

Dans l’objectif pour le SMPBA d’améliorer les conditions d’exploitation du réseau Txik Txak tout en permettant aux communes de voir l’aboutissement de leur projet, le référentiel tend à :

* Contribuer à l’amélioration de la sécurité et du confort d’usage des piétons/voyageurs ;
* Encourager la mise en conformité accessibilité des points d’arrêts (via les subventions SMPBA prévues à cet effet) ;
* Améliorer les conditions d’exploitation d’un point d’arrêt (manœuvre bus, niveau de service) ;
* Favoriser les économies d’échelle ;
* Permettre aux communes (services techniques), mais aussi aux professionnels du territoire (maîtres d’œuvre, entreprises TP), d’appréhender dès la conception les principes d’aménagement des points d’arrêt du SMPBA ;
* Faciliter les mises en œuvre ;
* Rationaliser les plans de formation du personnel ;
* Rappeler la procédure de validation d’un projet par le SMPBA.

**Périmètre :**

Le référentiel s’applique sur l’ensemble du réseau Txik Txak du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, quels que soient les services :

* Lors de travaux d’aménagement de la voirie,
* Lors de travaux liés au Schéma Directeur Agenda d’Accessibilité Programmée (SDAP) en vigueur sur le territoire.

Ce référentiel technique sera diffusé aux aménageurs et professionnels de son territoire (conception et réalisation) pour son application.

Lors de l’instruction, à solliciter par les communes membres, le service infrastructures du SMPBA apportera le cas échéant une assistance technique aux aménageurs en vue de les accompagner pour adapter au mieux les prescriptions à chaque projet et selon son environnement.

**Évolution :**

Le référentiel est composé de fiches techniques servant de référence pour chaque type d’aménagement. Chaque fiche pourra être mise à jour au fur et à mesure de l’évolution des textes réglementaires ou des progrès techniques ou encore des usages identifiés sur le terrain. La mise à jour se fera après concertation des parties concernées.

Il est donc proposé au Comité Syndical d’adopter le référentiel technique d’aménagement des points d’arrêts de transports en commun ci-joint et à autoriser le Président à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire. Le Président,*

*Transmis à la Sous-Préfecture*

*De Bayonne le …………………….*

*Affiché le ………………… Claude OLIVE*